



Donation familiale de 20000 euros

Par **Visiontrie 1111111111111**, le **09/03/2025 à 15:48**

Je suis allocataire de la caf, pour la prime d'activité. Je ne touche pas d'allocation logement, ni de Rsa.

Je vis avec ma fille de 21 ans, qui n'a pas de salaire régulier. Et qui ne touche pas d'aide de la caf.

Dois je déclarer la donation familiale de 20000 euros à la caf.

Si oui, vais je perdre la totalité ou une partie de la prime d'activité?

Par **Visiteur**, le **09/03/2025 à 18:17**

Hello à tous

La CAF considère que ces capitaux pourraient générer des revenus, même s'ils ne le font pas. Pour estimer ces revenus potentiels, elle applique un taux de 3% par an sur le montant total des capitaux.

Le résultat de ce calcul est ensuite pris en compte comme une ressource dans le calcul de vos prestations (prime d'activité, RSA...).